



**Office of the Speaker
Mauritius National Assembly**

COMMUNIQUÉ

Le Speaker, Adrien Duval, s'est fait un devoir de rencontrer aujourd'hui l'ensemble du personnel de l'Assemblée Nationale, y compris les officiers de police travaillant sous la direction du Serjeant-at-Arms.

Le Speaker a exprimé sa reconnaissance pour le travail remarquable du personnel de l'Assemblée Nationale, soulignant leur contribution essentielle au bon fonctionnement des activités parlementaires. Selon lui, leur rôle mérite d'être valorisé à sa juste mesure, d'autant plus que le Parlement possède des fonctions uniques en son genre. Il les a félicités pour leur professionnalisme et l'efficacité avec laquelle le corps parlementaire travaille dans son intégralité. Il a fixé des objectifs précis et a sollicité leur soutien pour les atteindre dans les plus brefs délais.

Le Speaker s'est également illustré par sa vision moderne en dévoilant, le vendredi 2 août 2024, une ambitieuse stratégie de transformation numérique pour le Parlement. Cette démarche vise à moderniser notre institution législative en intégrant les dernières avancées technologiques et l'intelligence artificielle. Un programme détaillé a été mis en place pour ce projet, avec des mesures telles que les sous-titres en direct et la traduction des travaux parlementaires en anglais et en français, qui devraient être opérationnelles avant la fin de la session parlementaire 2019-2024.

Par ailleurs, le Speaker a pris l'initiative d'ouvrir les portes de l'Assemblée Nationale aux Mauriciens. Ainsi, l'hémicycle sera désormais accessible aux visites guidées pour le grand public, par groupes d'un maximum de 80 personnes, incluant les groupes d'étudiants, les ONG et les citoyens âgés, entre autres, afin de renforcer notre engagement démocratique auprès de nos concitoyens.

Tous ceux souhaitant visiter l'Assemblée Nationale sont priés de contacter le bureau du Clerk par e-mail à l'adresse suivante : clerk@govmu.org ou par téléphone au 201 1414.

L'Assemblée Nationale 9

août 2024































